



## E-Revue

### Journal électronique de l'Association Africaine du Commerce des Semences Juin 2008

Dans cette édition :

- **Congrès de l'AFSTA 2009**
- **Nouvelles de l'Association Interprofessionnelle des Semences de la RDC (ASIC)**
- **Le Projet Maïs Tolérant la Sécheresse pour l'Afrique (DMTA)**
- **Communiqué de l'AFSTA sur la crise alimentaire**
- **Les Ministres de l'Agriculture Africains se réunissent sur la crise alimentaire**
- **Progrès sur l'harmonisation des normes régionales de certification des semences en Afrique de l'Est**

#### CONGRES DE L'AFSTA 2009

Le neuvième congrès annuel de l'AFSTA 2009 se tiendra à l'hôtel Southern Sun Cape Sun du 2 au 6 mars 2009 dans la belle ville du Cap, Afrique du Sud. La préparation de cet important événement pour l'industrie semencière est en cours et avance bien. Marquer ces dates maintenant sur votre calendrier !



Les semenciers venant de l'Afrique et de l'extérieur du continent se réuniront pour la neuvième fois pour promouvoir la commercialisation des semences et discuteront des différents thèmes ayant pour but l'amélioration du cadre général du secteur semencier en Afrique et dans le monde. Diverses organisations semencières internationales participeront à ce congrès pour enrichir les discussions et éventuellement donner des informations pour se conformer aux règles internationales régissant le commerce des semences.

Le Comité National d'Organisation (CNO) du congrès 2009 a mis en place un programme intéressant aussi bien pour le congrès 2009 que pour les excursions avant et après le congrès. Avec ses plusieurs attractions touristiques, Le Cap est une fameuse destination pour les touristes qui vaut la peine d'être visitée avec votre famille tout en participant au congrès de l'AFSTA 2009.

Comme les congrès des années précédentes, deux ateliers intéressants sur la Protection des Obtentions Végétales (POV) et sur le traitement des semences auront lieu le 3 mars 2008.

L'enregistrement commencera au début du mois de novembre 2008. Comme la demande en chambre d'hôtel sera élevée au Cap surtout au mois de mars, les délégués sont encouragés à s'enregistrer dans les meilleurs délais pour obtenir des chambres dans les hôtels sélectionnés pour le congrès de l'AFSTA à un prix négocié. Tous les détails seront bientôt disponibles sur le site web de l'AFSTA ([www.afsta.org](http://www.afsta.org)). L'industrie semencière sud africaine, hôte du congrès de l'AFSTA 2009, s'impatiente pour accueillir les délégués et leur famille au Cap.

#### NOUVELLES DE L'ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DES SEMENCES DU CONGO

Par M. Pierre Bukasa, Président de l'ASIC, RDC

E-mail: [bukasakatambayi@yahoo.fr](mailto:bukasakatambayi@yahoo.fr)

La production des semences est un enjeu de première importance en République Démocratique du Congo (RDC). Il y a une baisse de qualité et un mélange des semences sur le marché suite aux différents types des productions de semences coexistant dans les pays.

Les exigences techniques de base pour une bonne multiplication des semences ne sont pas respectées car la majorité des productions des semences n'est pas contrôlée. Les structures commerciales de production des semences sont à l'état embryonnaire et évoluent dans un contexte difficile (manque de crédit, absence de politique de commercialisation et de marketing, etc.).

L'Institut Nationale pour l'Etude et la Recherche Agronomique (INERA) chargé de produire les semences de pré-base et de base connaît beaucoup de difficultés (financières, techniques et institutionnelles) et n'a pas pu jouer bien son rôle. En outre, le contexte économique difficile et l'état général du pays empêchent l'utilisation des semences améliorées par la plupart des agriculteurs en vue d'améliorer la production agricole et les circuits de distribution sont pratiquement inexistantes. Pour y remédier, le Ministère de l'Agriculture a adopté comme politique agricole la mobilisation du secteur privé par une stratégie de privatisation des activités de production et de commercialisation des semences.

Le secteur semencier de la RDC a bénéficié de l'appui financier des bailleurs de fonds. La Banque Mondiale a mis à la disposition du pays un montant de 42 millions de dollars américains pour appuyer la multiplication de semences mais les résultats en ont été jusque là non concluants. La Coopération Technique Belge a aussi récemment mis en place un projet d'appui à l'amélioration du matériel végétal y compris l'INERA pour la recherche et tous les maillons clés de la filière semencière nationale de la production jusqu'à la commercialisation en passant par le contrôle et la certification des semences. Le secteur semencier congolais devrait profiter de ces appuis financiers pour faire face aux goulots d'étranglement majeurs (techniques, financiers, humains et institutionnels) qui freinent son développement. L'Association Interprofessionnelle des Semences du Congo (AISC) est prête à jouer son rôle pour contribuer au développement de la filière semencière du pays

### **LE PROJET MAÏS TOLERANT LA SECHERESSE POUR L'AFRIQUE (DTMA)**

By Wilfred Mwangi, CIMMYT  
Email: [w.mwangi@cgiar.org](mailto:w.mwangi@cgiar.org)

Le Projet Maïs Tolérant la Sécheresse pour l'Afrique (DTMA) fait partie du partenariat entre les organisations suivantes : le CIMMYT, l'IITA, les Systèmes Nationaux de Recherche Agricoles (SNRA), la Vulgarisation, les sociétés semencières, les Organismes Non Gouvernementales, les Organisations communautaires et les Institutions de Recherche Avancées (IRA). Travaillant dans 13 pays\* producteurs des semences et financé par la Fondation Gates & Melinda et la Fondation Howard G. Buffet pour 5 ans (décembre 2006 – novembre 2011), le Projet se concentre sur le développement et la dissémination du maïs qui tolère la sécheresse en utilisant les sélections conventionnelle et moléculaire. Le projet a une vision de 10 ans de succès qui vise à :

- Générer des germeplasmes de maïs qui offre une augmentation de rendement d'une tonne/ha dans une condition de stress de la sécheresse ;
- Augmenter de 20 à 30 % la productivité moyenne du maïs dans les conditions des agriculteurs de subsistance ;
- Atteindre 30 à 40 millions d'agriculteurs en Afrique Sub-Saharienne ;
- Ajouter 160 à 200 millions de US\$ de grains dans les régions affectées par la sécheresse.

Les activités principales du Project sont entre autres :

- Identification des sources de tolérance à la sécheresse ;
- Utilisation des outils de sélection tels que les outils moléculaires, l'haploïde double, les outils bioinformatiques pour accélérer les gains de la sélection pour la tolérance à la sécheresse ;
- Développement des germeplasmes de tolérance à la sécheresse adaptés ;
- Formation et renforcement de capacité des partenaires c'est-à-dire les nouveaux chercheurs, les techniciens, les sociétés semencières et les étudiants ;
- Soutien à l'homologation des variétés et la production des semences ;
- Collaboration avec les partenaires (Programme des ONGs et des organisations gouvernementales) pour la délivrance des produits aux agriculteurs.

Au cours de son un an et demi d'existence, le projet a pu réaliser les suivants :

- Selon le feedback des agriculteurs et des sociétés semencières, les chercheurs du projet choisissaient 16 variétés à pollinisation ouverte et 20 hybrides pour une amélioration rapide au Kenya, au Nigeria et au Zimbabwe en combinant la tolérance à la sécheresse avec d'autres caractères désirés tels que la résistance aux maladies. Deux logiciels sont aussi lancés – Fieldbook et MaizeFinder – qui sont disponibles sur l'Internet et sont déjà utilisés par plusieurs SNRA. Les producteurs des semences reçoivent des semences de pré-base et un outil simple de planification de production des variétés à pollinisation ouverte et hybrides ;
- Initier deux prix annuels pour « Meilleure Sélection de Maïs » et « Equipe de Dissémination de Technologie » en 2007 pour reconnaître le travail de l'équipe de chercheurs. Ces prix sont attribués en Afrique de l'Est respectivement à l'Institut Ethiope de Recherche Agricole – Melkassa et à une équipe multi institutionnelle de l'Institut de Recherche Agricole Selian (SARI), Tanzanie ;
- Mettre en place un Conseil d'Administration composé de 7 membres comprenant des experts internationalement reconnus pour donner des directives sur les questions scientifiques, organisationnelles et institutionnelles ;
- Organisation des formations pour le SNRA et pour l'équipe technique des sociétés semencières et renforcement de leur capacité sur la sélection moléculaire, l'homologation et le test des variétés, la modélisation économique et la gestion des sociétés semencières ;
- Investir dans le renforcement des Unités de Coordination Nationale des parties prenantes ou les Groupes de Travail sur le Maïs qui regroupent les représentants des parties prenantes nationales de la chaîne de valeur du maïs (sociétés semencières, ONGs, SNRA, Vulgarisation, association du commerce des semences et autorité nationale de réglementation) pour accroître les impacts des nouvelles technologies au niveau national ;
- Expansion et actualisation des infrastructures pour la sélection des phénotypes tolérant la sécheresse au Kenya, au Mexique et au Nigeria ;

- Faire une étude du secteur semencier pour identifier les goulots d'étranglement pour délivrer les semences aux agriculteurs et recevoir des feedbacks venant de 80 sociétés semencières, 46 SNRAs et ONGs dans onze pays et les recommandations sont en cours d'élaboration dans un rapport à publier vers la fin de 2008.

Le 28 juillet 2008, le Projet DTMA organisera un atelier régional d'une journée à Nairobi, Kenya auquel les décideurs politiques participeront pour discuter des résultats de l'étude du secteur semencier et pour recommander la politique pour l'augmentation de la production de semences de maïs en Afrique subsaharienne par les secteurs public et privé.

Les activités principales et les partenariats du Projet susmentionnés continueront jusqu'à la vision de 10 ans de succès soit réalisée. Pour plus de détails, veuillez contacter Wilfred Mwangi du Projet DTMA au [w.mwangi@cgiar.org](mailto:w.mwangi@cgiar.org) et visiter le site web [www.cimmyt.org/dtma](http://www.cimmyt.org/dtma)

\* Angola, Bénin, Ethiopie, Ghana, Kenya, Malawi, Mali, Mozambique, Nigeria, Tanzanie, Ouganda, Zambie, et Zimbabwe

#### **COMMUNIQUE DE L'AFSTA SUR LA CRISE ALIMENTAIRE**

*Secrétariat de l'AFSTA*

Pour l'Association Africaine du Commerce des Semences (AFSTA), l'augmentation du prix des denrées alimentaires dans le monde, et en particulier en Afrique, met en danger la subsistance d'une partie importante de la population. Il est par conséquent essentiel de renforcer l'agriculture en général, et le secteur semencier en particulier, pour éviter que perdure cette crise alimentaire, et, à court terme, réduire ses impacts sur la population, en particulier dans le monde rural.

En effet, selon les pays, 60 à 90% de la population habite en milieu rural et dépend de l'agriculture dite de subsistance et 60 à 70% des petits paysans sèment des semences de variétés locales obtenues à partir de leur récolte, conduisant à des rendements de plus en plus médiocres. Ajoutons que, pendant plusieurs années, les gouvernements et les bailleurs de fond ne soutenaient pas le secteur semencier.

Des bonnes variétés sont actuellement disponibles en Afrique. Mais les facteurs les plus limitants sont l'absence d'un environnement favorable pour développer une industrie semencière efficace et les difficultés du mouvement des semences entre les pays.

Considérant le rôle primordial de l'amélioration génétique et de la semence de qualité en agriculture, l'AFSTA, et ses 53 membres dans 28 pays africains, dès sa création en 2001, a contribué activement au développement de l'agriculture par l'amélioration de l'approvisionnement en semences. A cet effet, il est nécessaire de créer un environnement favorable à la filière semences. Cela signifie entre autres :

- Un soutien aux producteurs de semences de qualité ;
- Une accélération du processus d'harmonisation des réglementations nationales pour permettre l'accès de tous les paysans au progrès génétique apporté

par les nouvelles variétés et les échanges de semences entre les pays.

A court terme, les 27 associations nationales semencières en Afrique, membres de l'AFSTA, sont prêtes à mobiliser les semences disponibles et à partager leurs connaissances et leurs compétences au service des actions indispensables à la sécurisation de l'alimentation de base en Afrique.

Pour assurer que l'industrie semencière africaine dispose de variétés plus performantes et adaptées aux besoins des diverses zones agro écologiques du continent, il est important d'investir davantage dans les activités d'amélioration et de sélection des plantes.

#### **LES MINISTRES DE L'AGRICULTURE AFRICAINS SE REUNISSENT SUR LA CRISE ALIMENTAIRE**

*Source : ISAAA Africenter, Nairobi, Kenya*

Les Ministres de l'Agriculture africains se réunissaient à Nairobi pour discuter du problème de sécurité alimentaire. La 25<sup>e</sup> conférence régionale de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) espérait trouver des solutions pour la crise alimentaire qui a entraîné des émeutes au Kenya, au Cameroun, au Sénégal, en Egypte et au Burkina Faso. Le Ministère de l'Agriculture Kenyan, William Ruto, qui présidait la réunion, admettait que le continent ne donnait pas une priorité au secteur agricole dans leur budget. Le Kenya, par exemple, allouait 11,7 milliards de Shillings Kenya (environ 186 millions de US\$) au Ministère de l'Agriculture, un budget visiblement petit comparé à 42 milliards (environ 667 millions de US\$) alloués au Ministère de l'Education ou de la Sécurité. « Plusieurs gouvernements africains admettent que l'agriculture est le moteur de croissance mais nos économies n'ont pas alloué des fonds suffisants à l'agriculture et il n'y a pas eu des programmes politiques appropriés pour faire de l'agriculture le vrai moteur de croissance » a dit Ruto. L'absence de la politique de mise en œuvre a augmenté l'importation alimentaire en Afrique qui a coûté annuellement environ 20 milliards de US\$ depuis 2000. La conférence de 5 jours a cherché des solutions à l'insuffisance alimentaire, à l'augmentation du prix des aliments et aux prix onéreux des carburants qui accroissent les coûts de production et de distribution alimentaires entraînant une menace de famine pour la région. Pour de plus ample d'information, veuillez contacter Daniel Otunge ([d.otunge@cgiar.org](mailto:d.otunge@cgiar.org)) de l'ISAAA *AfriCenter*.

#### **PROGRES SUR L'HARMONISATION DES NORMES REGIONALES DE CERTIFICATION DES SEMENCES EN AFRIQUE DE L'EST**

*Par M. Obongo Nyachae, Secrétaire de l'EASCOM  
E-mail: [stak@stak.or.ke](mailto:stak@stak.or.ke)*

Diverses institutions publiques se chargent de la certification des semences qui est régie par des actes et réglementations. Ces derniers se trouvent à différents niveaux de développement dans la région de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC).

En Tanzanie, l'Institut Officiel de Certification des Semences de la Tanzanie (TOSCI) au sein du Ministère

de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Coopératives (MAFC) est chargé des réglementations et de la certification suivant l'Acte des Semences de 2003 et le décret d'application de 2007.

En Ouganda, le Service National de Certification des Semences (NSCS) au sein du Ministère de l'Agriculture, l'Elevage et des Pêches (MAAIF) est responsable des services de certification suivant l'Acte des Semences et Plants de 2007. Le décret d'application est en cours d'élaboration pour opérationnaliser l'Acte.

Au Kenya, la certification des semences est assurée par le Service d'Inspection Phytosanitaire du Kenya (KEPHIS) au sein du Ministère de l'Agriculture suivant l'Acte des Semences et Variétés (Cap 326) de 1972 (Révisé en 1991). Le projet d'Acte des Semences et des Variétés (Amendement) 2007 et son décret d'application se trouvent au Ministère de l'Agriculture qui le présentera au Conseil des Ministres pour approbation. Le Kenya a aussi un Document de Politique Nationale Semencière qui attend l'approbation du gouvernement.

Les principaux résultats de l'harmonisation des normes de certification semencière dans l'EAC sont les suivants :

- Promulgation des Actes des Semences en Tanzanie (2003) et en Ouganda (2007) qui reflètent largement l'esprit des conventions de l'harmonisation régionale ;
- Développement du Document de Politique Nationale Semencière en 2006 qui a une disposition pour la libéralisation du secteur semencier au Kenya ;
- Développement du Projet de l'Acte des Semences et des Variétés (Amendement) 2007 au Kenya qui, entre autres, prévoit :
  - o Autorisation des entités privées/individus pour faire certains aspects des services de certification des semences au champ (ex : inspections préliminaires, échantillonnage, etc.) et d'essai des semences ;
  - o Inclusion du secteur semencier privé aux comités de réglementations tels que le Comité National d'Homologation des Variétés et le Comité de Réglementations Semencières ;
  - o Incorporation des normes de certification régionale adoptées dans les Réglementations Semencières ou dans le Projet de Réglementations pour 10 espèces ;
- Mettre en place des cadres institutionnels pour assurer un processus indépendant d'évaluation, d'homologation et d'enregistrement des variétés surtout la disposition légale dans l'Acte des Semences 2003 de la Tanzanie qui prévoit une autonomie complète du TOSCI pour faire le Test National de Performance Variétale et la recommandation pour l'homologation des variétés comme c'est le cas du Kenya où le KEPHIS a le mandat de valider la performance des nouvelles variétés avant leur homologation (Un processus similaire est en cours en Ouganda pour enlever l'Organisation Nationale de Recherche – NARO – du test et de la présidence du comité d'homologation

des variétés car ceci crée un conflit d'intérêt avec les sélectionneurs du secteur privé ;

- Entreprendre des inspections communes pour des espèces vivrières sélectionnées au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie en 2005/2006 pour tester comment l'harmonisation fonctionne-t-elle sur le terrain en utilisant trois inspecteurs du Kenya, trois de l'Ouganda, trois de la Tanzanie et un du Rwanda (*Un rapport préparé par l'équipe d'inspection de ces pays ont identifié les principales forces et faiblesses du système et a fait des propositions pour corriger les faiblesses et capitaliser sur les forces*) ;
- Publication des normes de certification régionale harmonisée pour 10 espèces sélectionnées entre le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda et le Rwanda.

En dépit de ces succès, il y a encore des domaines d'intervention pour l'amélioration de l'accès aux semences des variétés améliorées. Il est nécessaire en particulier de finir le processus d'amendement de l'Acte des Semences et des Variétés (Cap 326) au Kenya pour incorporer la libéralisation de l'industrie semencière et mettre en œuvre les conventions sur l'harmonisation régionale. Le document de Politique Semencière a aussi besoin d'être approuvé officiellement même quelques sections sont déjà effectivement mises en œuvre en utilisant les principes directeurs de la politique de libéralisation de 1996. Il est aussi nécessaire de renforcer la capacité des services de certification des semences surtout en Ouganda et en Tanzanie pour renforcer l'inspection au champ et l'essai au laboratoire aussi bien pour les Service National de Certification des Semences que pour les sociétés semencières.

#### Upcoming events:

- **31 juillet au 1<sup>er</sup> août 2008** : Assemblée Générale de l'EASCOM à Addis-Abeba, Ethiopie.
- **13 au 14 octobre 2008** : Réunion du CA de l'AFSTA à Mombasa, Kenya.
- **9 au 13 novembre 2008** : Congrès annuel de l'APSA 2008 à Hyderabad, Inde.
- **2 au 6 mars 2009** : Congrès annuel de l'AFSTA 2009 au Cap, Afrique du Sud.

#### Equipe d'édition :

- *Justin Rakotoarisaona, Secrétaire Général de l'AFSTA*
- *Charles Nyachae, Chargé d'Information de l'AFSTA*

**Désistement** : L'Association Africaine du Commerce des Semences (AFSTA) a pris toute précaution pour la précision des informations données par son Secrétariat, mais elle n'accepte aucune responsabilité pour des erreurs qui pourraient toutefois exister dans ce journal. Les articles écrits par les auteurs ne peuvent pas nécessairement refléter les points de vue du Secrétariat de l'AFSTA, de son CA ou ses membres.

\*\*\*\*\*

**The African Seed Trade Association**  
Postal address: P.O Box 2428 – KNH Nairobi – Kenya  
Tel: (+254 – 20) - 272 7860 / 272 7853  
Fax: (+254 – 20) – 272 7861  
E-mail: [afsta@afsta.org](mailto:afsta@afsta.org)  
Website: [www.afsta.org](http://www.afsta.org)